

Commission Départementale de suivi sanitaire des zones de production de coquillages vivants

Sont à désigner :

- **2 maires de communes littorales** ou leurs représentants

Fréquence des réunions : **une fois tous les 3 ans**

Durée du mandat : 6 ans

Désignation AMF 29

Titulaires
<i>M. Roger LARS Maire de LANDEVENNEC</i>
<i>M. Hervé BRIANT Maire de LOGONNA-DAOULAS</i>

Mise à jour : 25 juin 2014